

## AVIS DE COURSE

### Interligue Double: Fireball, 470, Jet, Ponant et 485 + Interligue Europe

**Samedi 28 et Dimanche 29 mars 2026**

**Lac de la Monnerie, 72200 LA FLECHE  
CLUB DE VOILE DE LA FLECHE 72014  
Grade 5 A**

#### Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

#### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs A utiliser en cas de besoin.

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

#### 1 REGLES

La compétition est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale, sur le tableau d'affichage, sous le hangar du club.

#### 3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte :

- à tous les bateaux des classes Fireball, 470, Jet, Ponant, 485 pour l'IL Double ;
- aux bateaux de la classe Europe pour l'IL Europe.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur  
une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur le site du club : : <https://clubvoilelafaiche.jimdofree.com/pré-inscription/>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

#### 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Solitaire : Europe</i>	<i>30 Euros</i>
<i>Double : Fireball, 470, Jet, Ponant, 485</i>	<i>50 Euros</i>

Règlement sur place par chèque ou espèces, pas de Carte Bleu ou application

Possibilité de régler par virement :

IBAN :	FR76 1380 7007 4332 6212 0855 835
Adresse SWIFT (BIC) :	CCBFRPPNAN

#### 5.2 Repas/Hébergement :

Le pot de l'amitié sera offert le samedi soir au CHES, à proximité du club.

Suivi d'un repas gourmand :

**REPAS GOURMAND SEUL: 28 Euros/personne,**

**HEBERGEMENT + REPAS GOURMAND + PETIT DEJ :**

**En chambre double : 62€ /personne**

**En chambre solo : 78€/personne**

**Réservation au plus tard le 12 mars 2026, contacter Fabrice au 06 07 72 36 38 (laisser un message) ou par mail [clubvoilelafaiche.inscription@gmail.com](mailto:clubvoilelafaiche.inscription@gmail.com)**

Le virement de la somme sur le compte du club sera nécessaire pour confirmer la réservation.

IBAN :	FR76 1380 7007 4332 6212 0855 835
Adresse SWIFT (BIC) :	CCBFRPPNAN

## 8 PROGRAMME

### 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Samedi 28/03/2026	10h30	12h

### 8.4 Nombre de courses :

Classe	Nbr maxi de course par jour	Nbr maxi de course pour l'épreuve
Toutes classes	5	10

### 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue :

jour	Heure
samedi 28 mars 2026	13h30
dimanche 29 mars 2026	10h00

### 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15H00.

## 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

## 12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type aller-retour, triangle, trapèze ou autre parcours construit adapté au plan d'eau.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand de 9 à 10 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 2 plus mauvais scores.

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**20 PRIX :** Les prix seront distribués comme suit :

- Fireball, 470, Jet, Ponant et 485 :
  - 1 coupe au premier bateau
  - 1 coupe au premier mixte ou 100% féminin
- Europe :
  - 1 coupe au premier masculin
  - 1 coupe à la première féminine

## **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter

- Fabrice Cerfeuille, secrétaire au 0607723638 (ne pas hésiter à laisser un message)
- Par mail : [clubvoilelafleche.inscription@gmail.com](mailto:clubvoilelafleche.inscription@gmail.com)

## ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE & ZONE DE COURSE

PK : aire de préparation des bateaux  
Stockage remorque et matériel la nuit dans l'enceinte du club.

